



Communiqué de presse

7 juin 2010

**Coût de la réforme de la taxe professionnelle :
l'UNAPL reste vigilante au respect de l'égalité devant l'impôt**

L'UNAPL met en garde ceux qui rêvent de revenir sur la décision du Conseil Constitutionnel.

Certaines rumeurs voudraient faire croire que les pouvoirs publics envisageraient de remettre en cause la réforme de la taxe professionnelle. Plus particulièrement, les effets de l'annulation de la modalité de taxation discriminatoire retenue à l'encontre des professionnels libéraux de taille modeste seraient visés. Or, cette mesure a légitimement été annulée par le Conseil Constitutionnel car contraire au principe d'égalité des citoyens devant l'impôt.

Les arguments présentés pour tenter de justifier ces intentions sont irrecevables

1°) La réforme coûte plus cher que prévu au motif de l'annulation d'une modalité anticonstitutionnelle

L'amalgame opéré entre l'accroissement du déficit budgétaire et les modalités d'imposition des professions libérales est inadmissible.

Les cabinets de praticiens libéraux sont des entreprises comme les autres et rien ne justifie de les montrer du doigt ou d'envisager de les taxer différemment des artisans, des commerçants, des industriels ou des agriculteurs !

2°) Les praticiens libéraux seraient des nantis à l'abri de la concurrence

Ces stéréotypes éculés n'ont aucune réalité sociale ou économique. Les professions libérales sont largement touchées par les difficultés de la crise financière. Comme toutes les petites entreprises, les libéraux enregistrent des baisses d'activités et un allongement des délais d'encaissements.

La concurrence nationale et internationale les affecte comme beaucoup d'autres entreprises.

L'UNAPL exige un traitement égalitaire et la reconnaissance de son rôle politique

A l'heure où le secteur des professions libérales a démontré, ce qui est unanimement reconnu, qu'il était le premier à générer un volume significatif de créations d'emplois,

A l'heure où les professions libérales se mobilisent activement pour accompagner les réformes sur les retraites et sur le dialogue social dans les TPE

A l'heure où les professions libérales s'engagent à participer résolument à la mutation nécessaire de la société française

L'UNAPL considère comme inadmissible de mettre en cause les professions libérales et de vouloir leur appliquer un traitement fiscal discriminatoire

A propos de l'UNAPL

L'UNAPL regroupe 63 organisations syndicales représentatives de toutes les professions libérales, soit plus de 600 000 entreprises libérales des secteurs du droit, de la santé, de la technique et du cadre de vie. Ce secteur économique représente le quart des entreprises françaises et 9% de l'emploi total du secteur privé.

Contact presse

Armelle Amilhat/Claire Flin- H&B Communication

01 58 18 32 47 – 06 82 92 94 43

a.amilhat@hbcommunication.fr